

Lettre du Président

Pendant l'année 2013, Franciscans International a poursuivi ses efforts de restructuration pour permettre à l'organisation de fonctionner de manière plus efficace afin de rester fidèle à sa vision et remplir sa mission. Comme le montre le rapport financier à la fin du rapport, la situation financière de Franciscans International est maintenant stabilisée, à l'image du bilan positif à la fin de Décembre 2013.

FI continue d'assurer d'une manière durable son rôle de passerelle entre les Franciscains travaillant sur le terrain et les Nations Unies (ONU). Un travail essentiel en faveur des couches défavorisées des différentes sociétés est engagé dans 44 pays dans le monde. En 2013, FI a spécifiquement œuvré dans les domaines clef suivants : le développement durable, les entreprises et les droits de l'homme, une approche axée sur les droits concernant l'extrême pauvreté, les migrations, ainsi que les violations des droits des enfants, des femmes et des peuples autochtones. FI continue à porter la voix des sans voix aux Nations Unies et les défend de vive voix et de manière visible. FI a préparé des rapports détaillés, fait des déclarations orales lors de conférences aux Nations Unies et a organisé des événements pour faire prendre conscience des défis importants concernant les droits de l'homme. Ce travail a permis de faire remonter les préoccupations des pauvres jusqu'au niveau le plus élevé de la communauté internationale et d'aborder le problème du non-respect de l'environnement en changeant les politiques et la législation internationales. Les efforts de FI pour soutenir notre Mère la Terre sont particulièrement significatifs car l'Eglise et le monde reconnaissent le 35^{ème} anniversaire de la proclamation par Saint Jean-Paul II., de St François d'Assise comme Patron de l'Ecologie.

Sans le soutien des Ordres et Congrégations Franciscaines, des organismes de financement, des fondations et des donateurs privés et institutionnels, FI ne pourrait pas assumer son ministère. Les activités décrites dans ce rapport annuel sont le résultat des efforts collaboratifs de la Famille Franciscaine, du personnel de FI, y compris, des stagiaires, des bénévoles et des donateurs.

Pour terminer, souvenons-nous des raisons qui ont été à l'origine de la création de FI, en particulier car nous commémorons le 25^{ème} anniversaire de sa reconnaissance comme Organisation Non Gouvernementale (ONG) par les Nations Unies. En 1982, cela avait été le rêve de Dionysius Mintoff, OFM de Malte et de Sœur Elisabeth Carmeron, OSF des Etats-Unis d'avoir une présence Franciscaine aux Nations Unies. L'idée a rapidement grandi pour faire naître un projet commun de la Famille Franciscaine, et, avant 1989, le Département de l'Information Publique de l'ONU a officiellement reconnu le statut d'ONG de. Depuis, beaucoup de Franciscains et de personnel compétent ont animé et dirigé l'organisation, y compris l'équipe actuelle de la Conférence de la Famille Franciscaine, le Conseil d'Administration, le Directeur et le personnel de FI. Sur notre lancée, puissions-nous nous appuyer sur la foi et le travail de ceux qui étaient avant nous, en continuant à réfléchir à l'important ministère de la Famille Franciscaine qui répond aux besoins des pauvres et de la planète. Malgré les défis, FI continue à soutenir les personnes vulnérables par son plaidoyer aux Nations Unies, à la fois à Genève et à New York. Cette année a été une année de réalisations extraordinaires ce dont nous sommes profondément reconnaissants.

Doug Clorey, OFS

Président, Conseil d'Administration de Franciscans International

Un aperçu des principales réalisations de 2013

Plaidoyer international pour lutter contre les injustices

Dans tous les coins du monde, les Franciscains vivent et travaillent avec les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Ils sont au premier plan pour témoigner de la pauvreté, des violations des droits de l'homme et des dommages causés à l'environnement. Notre plaidoyer international découle de l'expérience des Franciscains et des autres partenaires sur le terrain et relie notre réseau de partenaires locaux aux Nations Unies, en faisant entendre leur voix au sein d'un forum où elle se fait entendre des décideurs mondiaux.

Tout au long de l'année 2013, FI a renforcé son travail de plaidoyer afin d'obtenir de meilleurs résultats. FI a mis l'accent sur des questions thématiques spécifiques relatives à la justice environnementale, principalement concernant les industries extractives, la protection des enfants, plus particulièrement, en ce qui concerne l'enregistrement des naissances et le trafic des enfants. Par sa présence à Genève et à New York, FI s'est montré particulièrement efficace dans la promotion du programme/Agenda du Développement durable axé autour d'une approche basée sur les droits. FI a mené des actions de plaidoyer solides dans le domaine du développement durable comme dans celui des droits de l'homme et des entreprises en portant ces questions devant l'ECOSOC, l'Assemblée Générale et le Conseil des Droits de l'Homme, avec une articulation entre les différents forum.

Donner la parole aux acteurs de terrain

Nous pensons que la communauté internationale devrait réagir de manière plus cohérente aux nombreux défis actuels, dans un monde devenu de plus en plus complexe, qui a un impact négatif sur les droits des communautés locales et en particulier les femmes et les enfants. En 2013, nous avons travaillé dur pour identifier des moyens et des actions permettant d'impliquer les acteurs de terrain, pour promouvoir la justice à l'égard des victimes, dénoncer les abus et faire barrage à d'autres violations en plaidant pour de réels changements.

Les Franciscains et les autres partenaires des communautés qui font face à l'injustice environnementale, sociale ou économique, ont joué un rôle capital dans nos efforts de plaidoyer en 2013, en prenant la parole lors de manifestations organisées par les Nations Unies et en fournissant des puissants témoignages de première main sur les questions en jeu. Avec l'Examen Périodique Universel (EPU), un mécanisme d'examen des droits de l'homme des Nations Unies, FI donne la parole aux partenaires locaux et leur offre la possibilité de se faire entendre.

En 2013, le plaidoyer spécifique à chaque pays mit en place par FI a porté l'accent sur les activités en rapport avec l'EPU en mobilisant les acteurs de terrain dans 44 pays du monde.

Développement Durable : Solutions globales pour des questions locales

FI a travaillé pour promouvoir une justice environnementale et sociale et pour construire un monde plus équitable et durable. Nous avons participé au débat international sur les questions de réduction de la pauvreté et du développement en soulignant le besoin de combler l'écart entre les politiques des droits de l'homme et du développement et les pratiques.

2013 a été une année tournée vers les suites de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio+20). FI a développé et initié des stratégies internationales fondées sur le résultat des négociations Rio+20 et axées autour du concept de véritable développement durable centré sur les personnes là où les droits de l'homme devraient être une base normative non négociable lors des débats. Avec les Franciscains, les partenaires de la société civile et les organisations religieuses et non religieuses, nous avons œuvré pour un modèle efficace de développement durable basé sur les droits, qui préserve, promeuve et restaure l'environnement et les conditions économiques et sociales pour les générations présentes et futures afin que tous, nous puissions jouir pleinement des droits culturels, économiques, civils et politiques.

Demander des Comptes aux Entreprises.

FI reste préoccupé par les rapports concordants provenant des partenaires sur le terrain concernant les abus et les violations qui engagent, soit directement soit indirectement, la responsabilité du secteur du secteur industriel et en particulier les industries extractives. Nous déplorons également que ces manquements aient un impact disproportionné sur les femmes, les enfants, les paysans, les peuples autochtones, et les personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

Pour aborder et résoudre ces problèmes, une partie de notre travail s'est portée en particulier sur le plaidoyer pour mieux responsabiliser les entreprises, mettre en pratique les normes actuelles des droits de l'homme, et promouvoir un Traité juridiquement contraignant et respectueux des droits de l'homme et instaurer des recours effectifs pour les victimes.

Focus sur : République Démocratique du Congo

Les richesses qui jettent de l'ombre : l'Exploitation Minière

FI soulève le problème de la « malédiction des ressources » et de la gouvernance au sein de la République Démocratique du Congo (RCD). Pourquoi les citoyens de ce pays riche en ressources naturelles souffrent-ils de l'exploitation et d'abus ?

Pour répondre aux atteintes épouvantables des droits de l'homme ayant lieu sur les sites miniers et en dehors, dans toute la région orientale du Nord et Sud Kivu, FI et ses partenaires ont mis au point un plaidoyer sur le long terme pour améliorer la gouvernance et la réglementation dans le secteur minier.

La région de Kivu, en République Démocratique du Congo, est un exemple actuel malheureux de ce qu'est « la malédiction des ressources ». Depuis des décennies, cette région aux ressources naturelles extrêmement importantes a subi une exploitation systématique de ses richesses minières et de sa population. Les ressources comme les diamants, le cuivre, l'or, le cobalt, le bois sont exploitées illégalement, sont mal gérées et vendues sur le marché mondial, principalement en faveur de sociétés étrangères et de groupes armés.

La faiblesse du gouvernement Congolais et le peu de transparence des procédures renforcent ces pratiques d'exploitations et ceux qui enfreignent les règles le font en toute impunité. Les travailleurs sont souvent employés illégalement et travaillent dans des conditions dangereuses, il faut souligner que les enfants représentent une large part des victimes de l'exploitation minière. En outre, des viols collectifs brutaux dans la région du Nord Kivu de la République Démocratique du Congo, sont une triste réalité. Compte tenu du conflit et de la violence liée à l'exploitation minière, des centaines de femmes de la région subissent des viols.

FI s'est engagé auprès du Conseil des Droits de l'Homme en 2013, en soumettant plusieurs interventions pour tenter de résoudre le problème des atteintes contre les femmes et les enfants à l'est de la République Démocratique du Congo. Pour faire reconnaître les atteintes aux droits de l'homme dans la région de Kivu, FI a présenté deux rapports détaillés et recommandations au Comité des Nations Unies sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination Contre les Femmes (CEDAW) et lors de l'EPU de la République Démocratique du Congo. Le rapport présenté au CEDAW a mis l'accent sur les violences sexuelles commises à l'encontre des femmes dans les zones de conflits armés. Le second rapport a abordé le problème des enfants qui travaillent dans les mines à l'est de la République Démocratique du Congo. Les deux rapports ont abordé ces questions dans le contexte de l'exploitation des ressources minières. Les partenaires de FI en République Démocratique du Congo, qui travaillent sur les questions en lien avec l'exploitation minière, ont été invités à Genève afin de s'adresser au CEDAW et aux autres acteurs de la communauté internationale et plaider en faveur de la rupture des liens entre l'activité minière et les atteintes aux droits de l'homme.

Focus sur : Côte d'Ivoire

Les Enfants qui n'Existent pas sont privés de leurs Droits

En Côte d'Ivoire, en particulier dans les zones rurales, beaucoup de parents luttent pour faire enregistrer leur enfant pour qu'ils puissent bénéficier des services de base comme l'éducation et les soins médicaux. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas d'enregistrement officiel des naissances prouvant que leurs enfants existent.

L'absence de procédure et processus d'enregistrement officiel des naissances prive l'enfant d'un statut légal. Cela les prive de leurs droits fondamentaux d'avoir une nationalité, accès à la sécurité sociale et à l'éducation. Cette absence fait également d'eux des cibles faciles des violations des droits de l'homme, comme le trafic d'enfants et le travail forcé. Comment encourageons-nous les parents à enregistrer leurs enfants ? Qu'est-ce qui les empêche de le faire actuellement ? Ce sont certaines des questions qui ont été posées par FI en 2013.

A la demande du Bureau des Nations Unies du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, FI a mené une enquête concernant l'enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire. L'objectif de l'enquête était d'identifier clairement les obstacles qui empêchent une pratique efficace de l'enregistrement des naissances dans la région. L'objectif de FI était aussi de déterminer les meilleures pratiques à suivre et de fournir des recommandations pour la mise en place de l'enregistrement universel des naissances. A cet effet, le personnel de FI sur le terrain a enquêté auprès de 113 habitants locaux dans le district d'Abidjan, dans le sud de la Côte d'Ivoire, en Octobre 2013.

Les résultats de l'enquête suggèrent que l'absence de prise de conscience sur l'importance de l'enregistrement des naissances et le taux élevé d'analphabétisme parmi les populations locales sont les deux premières raisons du faible taux d'enregistrement des naissances. Les résultats de l'enquête soulignent également que l'exemple de meilleure pratique le plus probant réside dans la mise en place de centres facilement accessibles et à proximité directe des villages et des zones rurales plus petites. Plusieurs recommandations importantes pour améliorer cette situation sont ressorties de l'enquête. Elles comprennent : la mise en place de campagnes de prise de conscience organisées par le gouvernement sur l'importance de l'enregistrement des naissances, la construction de plus de centres d'enregistrement secondaires et l'investissement dans de nouveaux moyens pour enregistrer les naissances, comme l'envoi de SMS et la mise en place d'une hotline. Il a aussi été recommandé la

création d'une équipe mobile de fonctionnaires se déplaçant régulièrement dans les zones rurales pour mettre en œuvre ces solutions.

FI a communiqué les résultats de cette enquête aux acteurs internationaux intéressés par l'enregistrement universel des naissances (à la fois les partenaires de l'ONG de Child Rights Connect et les missions diplomatiques clés) et a transmis remonté ces informations lors de l'EPU de la Côte d'Ivoire. FI pense que des stratégies de renforcement des capacités comme celles suggérées dans l'enquête assureront aux jeunes un meilleur départ et un meilleur avenir dans la région.

Focus sur : Uruguay

Risques pour l'eau potable

En Mars 2013, les habitants de la capitale uruguayenne de Montevideo ont vu apparaître une épaisse eau brune, avec une forte odeur et un goût qui n'est pas ce à quoi on s'attend lorsqu'il s'agit d'une eau supposée potable. La contamination résultait de la pollution permanente du bassin de la rivière Santa Lucia, principale source d'eau pour plus de la moitié des Uruguayens. La population urbaine pauvre qui n'a pas les moyens d'acheter de l'eau en bouteille, a été gravement touchée par cet incident. Celui-ci a révélé les problèmes systémiques de la gestion par le gouvernement Uruguayen des ressources en eau potable. Les sources de pollution du bassin sont : les eaux usées, le ruissellement des terres agricoles et le gaspillage de l'eau dans le secteur industriel.

Le droit à l'eau potable a été l'une des cinq préoccupations des droits de l'homme soulevées par FI lors de la campagne de plaidoyer commune menée avec la Fraternité Nationale de l'Ordre des Franciscains Séculiers. La stratégie portait également sur le trafic des êtres humains, les abus sexuels et l'exploitation des enfants, les droits des personnes handicapées et des enfants vivant dans la pauvreté. Avec les organisations non gouvernementales (ONG) partenaires, la coalition Franciscaine a saisi l'opportunité de l'EPU de l'Uruguay pour faire pression sur le gouvernement pour qu'il change de politique.

Cette campagne a été créée et lancée en Février, lors de l'atelier sur le renforcement régional du réseau et des capacités dans le Cône Sud. A la suite de cet atelier, FI, les partenaires Franciscains et les ONG ont participé à la recherche et à la rédaction d'un rapport détaillé d'évaluation des violations des droits de l'homme dans le pays et ont proposé des recommandations. Ce rapport a été soumis en juin et les recommandations ont été communiquées aux médias locaux et aux gouvernements étrangers à Montevideo. En novembre 2013, FI a invité deux représentants de la coalition à venir à Genève pour faire directement part de leurs préoccupations et recommandations auprès des décideurs. Raúl Giudice, membre de la fraternité nationale de l'ordre des franciscains séculiers et Cristina Prego, membre du réseau national contre la violence sexuelle et domestique, ont fait plusieurs présentations de ce rapport et mené des réunions de sensibilisation auprès des diplomates. En 2014, FI a continué à collaborer avec les Franciscains et a apporté son aide à la préparation des campagnes et des stratégies de plaidoyer pour la région.

Focus sur : Brésil

Mobilisation en faveur de la Défense des Droits des Peuples Autochtones

Des centaines de populations autochtones représentant les communautés indigènes du Brésil se sont rendues jusqu'aux bâtiments gouvernementaux, le 19 Avril 2013, pour manifester contre l'augmentation des attaques à l'égard de leurs droits territoriaux et constitutionnels. Les protestations ont été initiées par un nouvel ensemble de réformes légales visant à réduire leurs droits durement acquis à leur terre et à l'autodétermination. Les menaces sur la protection juridique des populations autochtones vont de pair avec les efforts entrepris pour réformer le cadre de la réglementation en faveur du développement de l'industrie minière.

En collaboration avec le Service Inter-Franciscain pour la Justice, la Paix et l'Ecologie et les autres partenaires, FI a soutenu la mobilisation sur ces questions et a attiré l'attention de la communauté internationale par différentes interventions auprès des Nations Unies. En 2013, FI, avec ses partenaires Brésiliens et alliés aux Nations Unies, a soumis plusieurs déclarations devant le Conseil des Droits de l'homme, en Mai et en Septembre, a fait pression sur la Mission Brésilienne aux Nations Unies à New-York en août, a proposé un appel urgent au Rapporteur Spécial sur les Droits des Populations Autochtones en Septembre, a mis en contact les partenaires locaux avec le Rapporteur Spécial des Nations Unies pour l'Eau et l'Assainissement en Décembre, a facilité la participation du SINFRAJUPE aux Forum mondiaux et régionaux sur les Entreprises et les Droits de l'Homme en Août et Décembre, et a aussi soutenu une consultation nationale dont l'objectif était de renforcer l'établissement d'une stratégie pour une future collaboration en Novembre. FI reste engagé pour soutenir les mouvements locaux de défense des droits des populations autochtones et de la justice environnementale au Brésil.

En Septembre 2013, en collaboration avec les Sœurs de la Miséricorde, FI s'est livré à une étude minutieuse sur les conséquences de la fracturation au Canada sur les droits de l'homme et l'a présentée aux Rapporteurs Spéciaux des Nations Unies sur le gaspillage de l'eau et les déchets toxiques. Ce rapport a été aussi adressé à l'Expert Indépendant des Nations Unies sur les Droits de l'Homme, comme aux nombreux représentants du gouvernement Canadien. A la suite de la pression publique, le gouvernement provincial du Canada a annoncé un moratoire sur la fracturation en Novembre 2013.

Focus sur l'Australie

Pris au piège sans espoir : la détention des demandeurs d'asile dans les centres offshore australiens

« L'impact de la détention sur la santé n'a pas été en mesure d'être différencié de l'impact d'un avenir inconnu ... l'évaluation des comportements suicidaires chez les hommes et les femmes dans les centres australiens de détention d'immigrants est de 41 à 26 fois plus élevé que la moyenne nationale » déclare le comité de sélection conjoint pour le réseau de détention de l'immigration en Australie.

« Déplorable », voilà comment un partenaire de FI décrit les conditions des demandeurs d'asile emprisonnés en Papouasie Nouvelle Guinée. En 2013, dans le cadre de la nouvelle politique australienne, les demandeurs d'asile qui arrivent par bateau sans visa, ne peuvent s'installer en Australie. A la place, ils sont installés en Papouasie Nouvelle Guinée et sur l'île de Nauru.

En attendant le traitement de leurs dossiers, ces demandeurs d'asile vivent pendant de longues périodes dans des conditions d'insalubrité et de surpopulation, souvent sans connaître la date de leur libération.

Les partenaires de Franciscans International en Australie ont alerté FI des atteintes aux droits de l'homme commises dans les centres de détention de Papouasie Nouvelle Guinée. Un partenaire de FI qui a visité le centre régional de traitement de Manus Island rapporte que « environ 140 détenus occupent une grande pièce sans ventilateurs, dont le toit est en tôle ondulée, ».

En lien avec la Journée des Droits de l'Homme, FI, en collaboration avec Edmund Rice International (ERI) a lancé un appel urgent au Rapporteur Spécial des Nations Unies pour les droits humains des migrants et au groupe de travail pour la détention arbitraire. Le contenu de l'appel mentionne que les gouvernements australien et papou sont présumés d'avoir violé les droits de l'homme des demandeurs d'asile, en raison de leur privation de liberté et de sécurité. FI et ERI ont fait des recommandations aux deux gouvernements, en déclarant que des mesures raisonnables et répondant aux standards humanitaires doivent être fixées pour limiter la durée de détention. Par ailleurs, ces demandeurs d'asile ne devraient pas être envoyés dans des centres offshore en Papouasie Nouvelle Guinée ou sur l'île de Nauru mais devraient rester en Australie uniquement.

Focus sur les Philippines

Les gens passent avant le profit. L'impact négatif de l'extraction minière

L'assassinat de nombreux militants opposés à l'exploitation minière, l'intimidation et l'exploitation des communautés locales et une forte détérioration de l'environnement, voilà certaines des violations des droits de l'homme commises au nom du « développement économique ». Leurs terres sont volées et détruites mais manifester pacifiquement n'est pas envisageable dans les régions minières des Philippines. Manifester c'est risquer de se faire tuer. On peut se poser la question des raisons pour lesquelles les réactions face aux manifestations sont aussi agressives et inhumaines. La réponse est, le profit. L'extraction des ressources naturelles est l'une des activités économiques les plus importantes aux Philippines. Alors qu'elle est considérée comme un moteur de développement économique, l'extraction minière est aussi synonyme d'exploitation, de bouleversement économique et social, avec un impact particulier sur les communautés autochtones et leurs terres.

D'après le bureau des mines et des géosciences, presque 60 % des mines officielles philippines sont implantées sur les territoires des populations autochtones. Dans à 69 % des cas, l'extraction a lieu sans l'accord des populations autochtones. Ces mines font disparaître les ressources en eau, la biodiversité et les forêts. Cela entraîne le déplacement des communautés locales et la violation de leurs droits politiques, culturels, sociaux et économiques. L'incompétence et la corruption du gouvernement amènent les sociétés minières à ignorer les droits des communautés locales. Les entreprises informent rarement les communautés locales de leurs projets d'exploitation minière et toute tentative de manifestation est immédiatement et violemment réprimée.

Pour renforcer et soutenir les activités de plaidoyer des franciscains et des autres partenaires aux Philippines, FI a lancé des initiatives de lobbying et de renforcement des capacités en 2013. FI s'est rendu auprès des communautés de la vallée Cagayan et de Minican Island, pour mener une mission d'enquête. FI a alors fait remonter les préoccupations des populations locales auprès de la commission philippine pour les droits de l'homme. FI a aussi renforcé les réseaux de plaidoyer dans la région en

organisant des réunions stratégiques avec des ONG nationales clés, impliquées dans le plaidoyer contre les méfaits de l'exploitation minière.

Pour renforcer la pression de la communauté internationale, en septembre, FI a soumis au Conseil des Droits de l'Homme une déclaration portant sur les conséquences de l'exploitation minière sur les droits de l'homme et des communautés autochtones. Les efforts de FI en matière de plaidoyer dans la région ont culminé lors du forum mondial sur les entreprises et les droits de l'homme, à Genève, en Décembre 2013. Pendant le Forum, FI a organisé une conférence mettant l'accent sur cette question.

En tant qu'interlocuteur partageant son expérience sur le terrain, M. Jesus Vincente Carganera, coordinateur national d'ATM (alliance pour l'arrêt de l'exploitation minière), a souligné plusieurs cas d'exploitation extractive aux Philippines, dont la mine de Tampakan. Tampakan est connue pour être une mine qui pourrait entraîner le déplacement d'environ 5000 autochtones et possiblement provoquer de violents conflits dans la région. FI exhorte constamment le gouvernement philippin d'agir efficacement contre les pratiques abusives de l'industrie extractive et pour révoquer la loi sur les mines de 1995.

Focus sur l'Allemagne

Vies détruites : Le trafic des femmes et des enfants

« Seules, désespérées, prises au piège, exploitées et victimes d'abus sexuels, chaque jour est une nouvelle source de terreur »

Voici comment Tea se rappelle l'insoutenable agonie de son enfance volée. Alors enfant, lorsqu'elle était victime de la traite au Nigéria, Tea est tombée dans le piège des fausses promesses de l'éducation, d'une vie meilleure et pleine d'espérance. A la place, on l'a forcée à se prostituer dans un réseau de d'enfants en Italie. Son calvaire a continué, les agresseurs de Tea l'ont traînée de ville en ville en Allemagne pour y être exploitée sexuellement, avec le risque de tomber enceinte alors qu'elle n'était qu'une enfant. Après des années d'exploitation, Tea a réussi à sortir de cette spirale infernale mais le gouvernement Allemand lui a porté un nouveau coup en rejetant sa demande d'asile politique. Grâce aux efforts de plaidoyer sans faille des Sœurs Franciscaines, Tea a pu obtenir le statut de résident permanent en Allemagne.

Malheureusement, l'histoire de Tea est la même que celle de beaucoup d'autres jeunes filles qui font l'objet de trafic et que l'on oblige à se prostituer en Europe. Sœur Stéphanie Schwester, une franciscaine allemande, a consacré 25 années de son existence au sort des réfugiés et des victimes de trafic humain. FI s'est adressé à 23 délégations diplomatiques lors d'une conférence aux Nations Unies à Genève, pour porter à leur connaissance l'histoire de Tea, et en général le problème du trafic humain et de la prostitution. FI a particulièrement insisté auprès du gouvernement allemand pour qu'il agisse concrètement afin d'empêcher la prostitution forcée et toutes autres formes d'esclavage. FI l'a aussi incité à prendre des mesures destinées à protéger les victimes en leur accordant un statut de résident permanent ou temporaire reposant sur des bases humanitaires. Ces mêmes préoccupations ont été transmises au Rapporteur Spécial des Nations Unies pour le trafic des êtres humains. Le gouvernement allemand a approuvé trois des recommandations de FI, sur l'aide et les services de protection à accorder aux victimes de trafic humain.

FINANCES

Tout au long de l'année 2013, FI a amélioré sa situation financière pour à court et à moyen terme, en terminant l'année avec un excédent de presque 100.000 Francs Suisses (résultant de dons non affectés). Cet excédent nous permettra de constituer une réserve en cas d'imprévu.

Nous avons également amélioré la rentabilité entre les dépenses des activités de plaidoyer (57.9%) et les dépenses administratives (27.5%) en 2013. La restructuration de l'organisation a aidé à faire baisser de manière notable les dépenses administratives et a contribué à l'efficacité du travail de plaidoyer.

Par ailleurs, nous nous sommes efforcés d'augmenter les recettes et d'assurer un flux de revenu plus prévisible dans les années à venir. A la fin de l'année 2013, nous avons atteint les objectifs suivants :

- Nous avons obtenu des subventions pluri-annuelles de plusieurs organismes de financement pour 2013, 2014 et dans certains cas, pour 2015 ;
- 568.000 Francs Suisses ont été débloqués et fermement engagés pour l'année 2014 (300.000 Francs Suisses ont été engagés par les ordres religieux et les congrégations franciscaines et 268.000 Francs Suisses par les agences de financement pour des projets de plaidoyer). Ceci a représenté 63 % du budget pour 2014.

Afin de diversifier les sources de revenus en 2013, nous avons contacté avec plusieurs éventuels donateurs. Nous avons reçu de la part d'organismes donateurs, des subventions importantes d'un montant total de 260.000 Francs Suisses pour 2013 et 2014.

Nous poursuivons ces mêmes efforts pour assurer la viabilité financière en 2014 et contribuerons à renforcer le travail de plaidoyer.

Reconnaissance aux donateurs

Le travail de FI dépend entièrement du soutien des ordres et congrégations franciscaines, des agences de financement, et des sympathisants de notre engagement. FI exprime sa profonde reconnaissance aux ordres et aux congrégations franciscaines, et aux organismes de financement suivants pour leurs généreux dons en 2013 :

Advenait (Allemagne) Ville de Meyrin (Suisse) Corda id (Pays-Bas), Fastenopfer (Suisse), Franziskaner Mission (Allemagne), Fondation Hans Wilsdorf (Suisse), Mensen met een Missie (Pays-Bas), Miseen Cara (Irlande), Misereor (Allemagne), Missionszentrale der Franziskaner (Allemagne), Fondation Rose Marie Khoo (Singapour-Suisse), Trocaire (Irlande)

RAPPORT FINANCIER 2013

(Contrôlé par des experts agréés et indépendants)

Produits	Francs Suisses	Pourcentage
Ordres et congrégations franciscains	336,395	39,5 %
Agences de financement et fondations	501,436	58,8 %
Autres dons	14,444	1,7 %
Total des produits	852,275	
Charges		
Plaidoyer	(394,689)	57.9 %
Communication, animation et collecte de fonds	(99,650)	14.6 %
Administration	(187,857)	27,5 %
Total des charges	(682,196)	
Produits et charges hors exploitation		
Amortissements	(16,140)	
Intérêts et frais bancaires	(4,129)	
Dépenses extraordinaires	(45,388)	
Perte accumulée sur conversion de devises	(6,268)	
Total des produits et charges hors exploitation	(71,926)	
Résultat de l'année	98,153	